

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, soumises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

## CONDAMNATIONS POUR USAGE DE STUPÉFIANTS

## Question n° 165—M. Howard:

1. Quel est le nombre actuel des détenus dans chacune des institutions pénales relevant du gouvernement fédéral et, sur ce nombre, combien, dans chacune de ces institutions, a) avaient été condamnés pour délit de possession de stupéfiants, punissable sous le régime de la loi sur l'opium et les drogues narcotiques, b) avaient été condamnés pour délit de trafic de stupéfiants punissable sous le régime de la même loi, c) sont connus comme étant des narcomanes?

2. Sur le nombre des détenus pour infraction à la loi sur l'opium et les drogues narcotiques, combien sont condamnés pour a) la première fois, b) la deuxième fois, c) la troisième fois, d) la quatrième fois, e) la cinquième fois, f) la sixième fois ou plus?

## Réponse de l'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):

1. a), b) et c)

Institution	Nombre			
	le 31 oct.			
	1957	a)	b)	c)
Dorchester .....	559	3	3	10
Centre fédéral d'instruction .....	329	0	0	0
St-Vincent de Paul ..	1118	10	7	22
Kingston (avec Joyce- ville) (hommes) ...	924	42	33	59
(femmes) ....	79	33	22	53
Collin's Bay .....	426	1	1	1
Manitoba .....	384	17	6	28
Saskatchewan .....	550	17	5	14
Colombie-Britannique .	677	108	76	174
Terre-Neuve .....	33	0	0	0
Total .....	5079	231	153	361

2. a) Détenus pour la première fois, 228; b) Détenus pour la deuxième fois, 81; c) Détenus pour la troisième fois, 31; d) Détenus pour la quatrième fois, 9; e) Détenus pour la cinquième fois, 5; f) Détenus pour la sixième fois ou plus, 1.

## HABITATIONS À PRIX MODIQUE—MÉMOIRE DES MARCHANDS DE BOIS

## Question n° 236—M. Robichaud:

1. Le ministre des Travaux publics a-t-il reçu un mémoire de la *National Retail Lumbermen's Council of Canada* proposant certaines modifications aux règlements et exigences de la Société centrale d'hypothèques et de logement concernant la construction de maisons à bas prix.

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures a prises la Société centrale d'hypothèques et de logement en vue de donner suite aux vœux ou propositions contenus dans ledit mémoire?

## Réponse de l'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):

1. Oui.

2. Le mémoire soumis par la *National Retail Lumbermen's Council of Canada* renfermait quatre propositions visant le financement des logements à bas prix. Trois de ces propositions sont conformes au programme actuel de la Société en matière de prêt et les méthodes proposées sont en usage lorsque les circonstances le permettent. La quatrième proposition met en cause un nouveau principe généralement appelé l'hypothèque remboursable à volonté. Cette méthode, mise à l'essai en d'autres pays, n'a pas eu de succès. La proposition exige une modification de la loi nationale de 1954 sur l'habitation et peut-être des modifications à la législation provinciale. La sorte d'hypothèque proposée suppose l'approbation d'un prêt plus élevé que celui qui est requis durant la première étape de la construction. La méthode est difficile à appliquer, parce que les prêteurs répugnent à prendre des engagements pour l'avenir aux taux courants d'intérêt. La formule d'hypothèque remboursable à volonté a fait et continue de faire l'objet d'une étude.

## LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

## Question n° 251—M. Holowach:

1. Depuis l'institution de la Société centrale d'hypothèques et de logement, quelles sommes d'argent ont été empruntées ou votées pour son fonctionnement?

2. La Société a-t-elle remboursée certaines de ces sommes?

3. Dans le cas de l'affirmative, à qui, et quel en a été le montant aux titres a) du principal, b) des intérêts?

4. Quelles ont été les dépenses d'administration de la Société centrale d'hypothèques et de logement, depuis son institution?

5. Les primes d'assurance sur les prêts servent-elles à acquitter les frais de fonctionnement de la Société?

6. Quel montant global représentent les prêts hypothécaires approuvés, a) dans chaque province, b) dans les villes ci-après: Vancouver, Calgary, Edmonton, Regina, Winnipeg, Toronto, Montréal et Ottawa?

7. A-t-on accordé des subventions à l'une ou l'autre des villes susdites pour la construction de logements? Dans le cas de l'affirmative, à quelle ville et quel montant?

8. Quel a été le nombre d'unités de logement terminées en 1954, 1955, 1956 et jusqu'à ce jour en 1957?

9. Depuis son institution, quelles sommes la Société a-t-elle accumulées aux titres des réserves et de l'avoir en espèces?